

Le nouvel adressage se précise

Le maire et la municipalité s'étaient engagés, dans leur programme en 2020, à mettre en place un nouvel adressage sur la commune pour les lieux-dits hors centre-bourg.

Le conseil municipal, a donc organisé vendredi soir à la salle polyvalente une réunion publique de présentation du projet actuel réalisé notamment par Aurélie Boirat et Brigitte Gibory, les deux conseillères municipales chargées du dossier avec Sylvie Lartisien, secrétaire de mairie, ceci en présence de M. Ben Rais, le chargé de mission de La Poste sur le nouvel adressage des communes.

Sachant que la commune de La Croisille avec 42, 2 km est la plus grande de tout le secteur son projet est d'importance. L'enjeu consistait donc à définir des noms de voies et des numéros d'habitations notamment afin que les services de secours, Samu, pompiers, gendarmerie...



RÉUNION PUBLIQUE. Le nouvel adressage mobilise les habitants.

possèdent une géolocalisation des adresses pour répondre aux appels et intervenir le plus rapidement possible.

ment possible.

Enfin, l'arrivée de la fibre dans les foyers rendait nécessaire voire obligatoire ce type de nouvel adressage.

Cette séance d'information et de concertation avec les habitants a permis de répondre à leurs questions et d'expliquer tout l'intérêt du système métrique de numérotation, de présenter les propositions de libellés de voies et routes issues du groupe de travail ainsi que la garantie pour les habitants que leur lieu-dit actuel restera dans leur nouvelle adresse.

Les enjeux du projet : La dénomination et la numérotation des voies sont des atouts pour le développement et de l'attractivité de la commune. L'adressage permet de faciliter l'accès des secours et des services publics, améliorer la qualité de service postal, améliorer l'accessibilité de la fibre à venir, contribuer à la qualité de vie (livraisons facilitées, etc...). ■

Les étapes du projet

Fin 2020, premier semestre 2021, travail sur le projet ; conseil municipal du 13 septembre, présentation et discussion sur le projet ; 24 septembre 2021, réunion publique d'information et de présentation du projet ; du 27 septembre au 5 octobre, réception en mairie des propositions des habitants ; 7 octobre, validation de la liste définitive des noms de voies par le conseil municipal. À partir de janvier 2022, mise en œuvre de l'adressage : pose des plaques, établissement du fichier adresse et information des propriétaires, services publics et partenaires. ■